



Croissy-sur-Seine  
le 08/01/2024

Contact : Mélissa DELAFOSSE (*Directrice du Séjour*)  
[alsh.CERISIERS@croissy.com](mailto:alsh.CERISIERS@croissy.com)

Objet : SEJOUR MATERNEL GRANDE SECTION AVRIL 2026

## NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES

Dans le cadre de ses activités le service Enfance de la Mairie de Croissy sur Seine organise un séjour

**\*\*\* Séjour découverte du milieu marin \*\*\***  
**Du lundi 20 avril au Vendredi 24 avril 2026**

Veuillez trouver ci-dessous quelques éléments d'informations :

**Capacité d'accueil** : 15 enfants maximum, de « niveau maternel Grande section ».

**Encadrants** : 3 animateurs

**Transport** : Aller / retour en autocar

**Type d'accueil** : Au Centre d'accueil « Les Argousiers » 236 avenue de la plage 62155 MERLIMONT

**Hébergement** : En pension complète

**Activité proposée et encadrées par le personnel agréé** :

- Visite de l'aquarium Nausicaa
- Pêche à pied
- Découverte des dunes et du littoral
- Etude de la laisse de mer

Je vous rappelle que les séjours organisés sont soumis à un quotient familial calculé en fonction de vos revenus, ci-dessous la participation des familles en fonction des tranches de quotient familial :

- **Participation des familles** :

Tranche 1	<b>318.53 €</b>
Tranche 2	<b>350.38 €</b>
Tranche 3	<b>382.23 €</b>
Tranche 4	<b>445.94 €</b>
Tranche 5	<b>509.64 €</b>
Tranche 6	<b>573.35 €</b>
Tranche 7	<b>637.05 €</b>

Je vous informe que pour vous aider à financer le séjour de votre enfant, nous acceptons les bons d'Aides aux temps libres, délivrés par la Caisse d'Allocations familiales. De plus vous pouvez payer en « **comptant** » ou en « **mensualités** » (**paiement en 4x**).

Afin de procéder en toute équité à la constitution de la liste définitive des participants, une commission se réunira en Mairie en présence de Mme Pouzet Geneviève, Maire adjoint - Elue Enfance et de Mme Brunet Gwenaelle - chef de service Enfance/Jeunesse.

A l'issue de cette commission, vous recevrez en fonction de la décision prise, soit :

- **Un courrier d'inscription définitive** pour votre enfant et le dossier de renseignements à compléter et nous retourner dans les meilleurs délais.
- **Un courrier de refus.**

Vous recevrez une réponse à partir du lundi 16 mars 2026.

**IMPORTANT :** Après acceptation de l'inscription de votre enfant, toute notification d'annulation devra être faite par courrier auprès du - **Service Enfance/Jeunesse, Hôtel de Ville 8 avenue de Verdun, 78290 Croissy Sur Seine**- le cachet de la poste faisant foi. Dans tous les cas, le service facturera en fonction de la date d'annulation, selon les conditions ci-dessous :

FRAIS D'ANNULATION		
Période avant le début du séjour		
Entre 30 et 15 jours	Entre 14 et 7 jours	Entre 7 jours et le jour du départ
40% du tarif	60 % du tarif	80 % du tarif

En cas d'absence le jour du départ sans annulation préalable, le prix du séjour vous sera intégralement facturé.

Je vous prie d'agrérer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Geneviève Pouzet

Le Maire-Adjoint, chargé de l'Enfance et la Jeunesse

\*\*\*\*\*

**INSCRIPTION AU SEJOUR DECOUVERTE DU MILIEU MARIN 2026**  
**\*\*PRE-INSCRIPTION POSSIBLE SUR VOTRE ESPACE CITOYEN\*\***  
**JUSQU'AU 15 mars 2026**

Ou alors,

**COUPON CI-DESSOUS A RETOURNER AU PLUS TARD le 15 mars 2026.**  
**AU SERVICE ENFANCE / JEUNESSE (par mail ou par courrier)**

Je soussigné(e) Mme ..... Mr .....

Autorise mon enfant .....

En classe de : ..... Ecole concernée : .....

Adresse mail : .....

A participer au SEJOUR MATERNEL (Séjour découverte du milieu marin)

Je souhaite :  Payer comptant /  Payer en 4 mensualités

**Date et Signature :**